



collectivités
pour la culture

communiqué
du 27 mai 2020

**APRÈS LES CONSEILS DES TERRITOIRES POUR LA CULTURE LOCAUX,
IMAGINER DES ESPACES DE DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE**

Des Conseils des territoires pour la culture (CTC) locaux ont été réunis en un temps très court dans pratiquement toutes les régions métropolitaines. Ces instances politiques, qui réunissent des représentants désignés par les associations d'élus des collectivités locales et les DRAC, ont montré la pertinence du dialogue de proximité sur les politiques culturelles en temps de crise. De l'avis général, ils ont vocation à perdurer au-delà, ce dont la FNCC se félicite.

Pour optimiser l'efficacité des CTC et les mettre en prise directe avec les réalités des territoires, la FNCC estime qu'il serait également pertinent de promouvoir, sous une forme ou une autre, un espace d'échange entre les élus, l'Etat et les acteurs culturels. Et ce sans remettre en question le principe premier d'un conseil de représentants des associations d'élus.

Dans la perspective de promouvoir une meilleure connaissance mutuelle des obligations respectives des collectivités et des professionnels et par là un meilleur climat de confiance, la FNCC suggère l'organisation des CTC locaux en deux temps distincts : un premier temps réservé aux représentants des associations d'élus, suivi d'un deuxième ouvert aux professionnels de l'ensemble des secteurs des arts et de la culture.

Par ailleurs, et concernant plus particulièrement le spectacle vivant et enregistré, la FNCC invite les DRAC à envisager la réactivation dans chaque région des Comités régionaux des professions du spectacle (Coreps) sous leur forme initiale ou sous un format autre plus adapté à la période actuelle.

L'avenir s'annonce difficile pour les arts et la culture. Bien des épreuves devront être surmontées. Aux yeux de la FNCC, ce formidable engagement des collectivités locales dans les CTC locaux constitue d'ores et déjà un gage essentiel pour accompagner la culture et ses acteurs, et ainsi contribuer à préserver la diversité de l'offre et des pratiques artistiques et culturelles.

la FNCC